

PRÉFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon, le 30 Septembre 1914

Cabinet du Préfet

*Le Préfet de Saône-et-Loire*  
à Monsieur le Sous-Préfet d'Autun.

Dans son numéro du 15 Septembre dernier, le Journal "Le Morvan" rend compte d'une séance du Conseil Municipal d'Autun, au cours de laquelle M. le Maire de la ville a tenu à propos des évacués sur les dépôts communs, des propos qui sont une critique de l'autorité militaire locale.

Après enquête, cette critique n'a pas été reconnue fondée.

Par lettre en date du 27 Septembre, M. le Général Lefort me fait connaître que la publicité de ces critiques par le Journal "Le Morvan" mérite une répression sévère, et qu'en conséquence il a décidé de suspendre sa publication pendant 15 jours.

Je vous prie de vouloir bien en informer le Directeur.

Le Préfet,

